



# ASSISTANT(E) EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

L'assistant(e) en médecine vétérinaire organise les activités d'un cabinet vétérinaire: accueil des clients et des animaux, tâches administratives, travaux de laboratoire et de radiologie. Collaborateurs directs d'un ou d'une vétérinaire, ils préparent les salles de consultation et assistent les praticiens lors d'exams et de traitements effectués sur des animaux d'élevage ou de compagnie.



## Objectifs

La formation d'assistant(e) en médecine vétérinaire vise l'acquisition de compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles permettant de répondre au mieux au profil de la profession: aide à la consultation, assistance opératoire, analyse en laboratoire et imagerie médicale, administration et planification, conseil à la clientèle ou encore entretien du lieu de travail.

## Conditions d'admission

- La/Le candidat(e) apprentie se charge de trouver une place d'apprentissage auprès d'un cabinet vétérinaire formateur en Suisse. Les conditions du contrat doivent être approuvées par l'autorité cantonale.
- Avoir terminé la scolarité obligatoire
- Être au bénéfice d'un contrat d'apprentissage.

## Durée des cours

Le CFC d'assistant(e) en médecine vétérinaire (AMV) s'acquiert après 3 ans d'apprentissage dans un cabinet vétérinaire. Les apprenti(e)s sont astreint(e)s à suivre les cours professionnels ainsi que les cours interentreprises.

## Bulletins scolaires et présences

Une feuille récapitulative de notes est délivrée tous les semestres. Elle doit être signée par le maître d'apprentissage et le représentant légal de l'apprenti(e), puis retournée à l'école. Les cours professionnels et interentreprises sont obligatoires.

## Débouchés

La réussite de la procédure de qualification donne droit au Certificat Fédéral de Capacité (CFC) d'assistant(e) en Médecine Vétérinaire. Les lauréat(e)s peuvent soit chercher un emploi dans un cabinet vétérinaire/clinique vétérinaire ou poursuivre leurs études (maturité professionnelle donnant accès à une HES).

## Attestation

Les examens finaux portent sur les connaissances professionnelles tant théoriques que pratiques. Ils sont organisés par la Direction Générale de l'Enseignement Postobligatoire (DGEP) et une commission de certification des examens ad hoc. Leur réussite donne droit au Certificat Fédéral de Capacité d'Assistant(e) en Médecine Vétérinaire.

## Légitimation

Cette formation est soumise à la Loi sur la Formation Professionnelle. L'Ecole Panorama est accréditée par la DGEP du canton de Vaud. Elle est certifiée EduQua, membre de la Fédération Suisse des Ecoles Privées (FSEP) et de l'Association Vaudoise des Ecoles Privées (AVDEP).

### ADRESSE

Ecole Panorama  
Rue de la Tour 8 bis  
1004 Lausanne, Suisse



### Contactez-nous !

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions  
au +41 (0)21 323 69 07 ou [ecoles@roche panorama.ch](mailto:ecoles@roche panorama.ch)



### HORAIRES

Lundi-Vendredi  
08h00 - 12h30  
13h30 - 17h30